

**DRAFT du RAPPORT
ATELIER « PROTECTION SOCIALE »**

DAKAR les 25 et 26 novembre 2008

Claudie DIDIER SEVET

SOMMAIRE

Présentation du contexte	P2
La Protection Sociale au Sénégal	P3
Les objectifs de l'atelier	P5
La marge de manœuvre budgétaire	P6
Les allocations en espèces	P9
Les liens entre Protection Sociale et Protection des Enfants	P12
Le Rôle et la place de l'UNICEF	P14
Conclusion Générale	P 16

Liste des acronymes

AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
BAD	Banque Africaine du développement
CAFSP	Cellule d'appui au financement de la santé et au partenariat
CAPE	Cellule d'appui à la petite enfance
DSDE	Direction de la Protection des Droits de l'enfant
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
IDA	Association internationale de développement
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MFSNEFMF	Ministère de la famille, de la solidarité nationale, de l'entrepreneuriat féminin et de la micro finance
NU	Nations Unies
OCB	Organisation communautaire de base
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ONG	Organisation non gouvernementale
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
STEP	Stratégie et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Ce rapport ne se veut pas exhaustif, il est une synthèse des recommandations, des questions en attente et des pistes de travail proposées durant l'atelier. Il ne reprendra pas l'ensemble de la richesse et la complexité des échanges durant les différentes séances de travail, et nous vous demandons d'en accepter nos excuses par avance, toutefois les résultats de cet atelier représentent une nouvelle base de travail dans la suite du processus.

D) LE CONTEXTE

I.1 Préambule :

Quand on parle de protection sociale de quoi parle-t-on ?

Dans les nouvelles configurations sémantiques, le terme de « protection sociale » a remplacé le terme de « sécurité sociale » souvent trop significatif de modèles dans lesquels la prégnance de l'Etat est très forte. Dans les sociétés contemporaines, il a été nécessaire de développer d'autres formes d'organisations du soutien social aux catégories les plus vulnérables, qui impliquent les Etats mais aussi les organisations Internationales et non gouvernementales, les communautés et la société civile. Elle est aussi parfois soutenue par des organismes commerciaux tels que les banques.

La protection sociale représente l'ensemble des normes du droit et a pour but de résoudre les problèmes sociaux et économiques. Dans ce cadre chaque pays propose une garantie aux citoyens grâce à une aide financière et des services sociaux. En outre, les systèmes de protection sociale organisent et mettent en œuvre des mesures de prophylaxie visant à la prévention des événements défavorables.

La protection sociale s'inscrit dans une politique sociale qui, elle-même, prend place dans une histoire, une culture et des pratiques sociales. Elle a trois fonctions :

- ✕ - L'assurance qui a pour objectif de prémunir contre les risques de perte de revenus (chômage, maladie, vieillesse etc. ...)
- ✕ - L'assistance qui a pour but d'instaurer la solidarité pour éviter la pauvreté de certaines personnes particulièrement exposées (familles en grande difficulté, handicapée, etc.)
- ✕ - La protection universelle qui protège sans aucune condition de ressources certaines catégories de personnes (familles avec enfants par exemple)

L'enjeu de la Protection Sociale est d'articuler ces trois fonctions, d'où la nécessité de mettre en place une politique de protection cohérente et répondant à la diversité des besoins et des problématiques.

La protection sociale n'implique pas seulement les institutions concernées par le social mais aussi toutes les institutions et structures concernées par l'économique, le droit, l'éducatif, la santé.....

Enfin si la Protection Sociale est un outil pour la réduction de la pauvreté, elle est aussi un instrument de croissance économique car elle fait circuler des ressources.

1.2 Le Contexte spécifique au Sénégal

Problématique :

Les chocs socio-économiques et conjoncturels qui ont affecté le Sénégal au cours de ces dernières années ont amplifié les déséquilibres régionaux et sociaux observés dans la production et la distribution des ressources.

Bien que le pays connaisse une certaine croissance économique, celle-ci non seulement n'est pas en faveur des pauvres, mais est aussi un facteur d'aggravation des inégalités. Un pourcentage important (15, 9% de la population) vit dans la pauvreté absolue. Des écarts significatifs sont observés en fonction des sexes et des régions.

Le gouvernement du Sénégal indique dans son rapport économique et financier de 2008 son engagement à préserver la stabilité macro économique, avec au moins 5% de croissance annuelle, à contrôler les niveaux d'inflation et à maintenir un niveau raisonnable de déficit budgétaire et de la dette publique. Ceci afin de créer une base solide pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

La pauvreté au Sénégal est fortement liée à l'accès aux services (santé, éducation protection des droits) et aux infrastructures de base (eau, électricité, assainissement etc...). Elle est corrélée aussi au développement humain, à l'emploi et à la capacité à résister aux événements extérieurs (mauvaises conditions climatiques, aléas des prix du marché). Les personnes sans formation et sans professionnalisation sont plus vulnérables et le Sénégal voit apparaître de nouveaux pauvres dans les classes moyennes, traditionnellement solidaires avec leur entourage.

Enfin la majorité des vulnérables est constituée par les habitants des zones rurales soumis aux risques climatiques et au marché sur les produits alimentaires, par les enfants vivant dans des familles très pauvres ou à l'extérieur de leur famille. Les personnes confrontées aux situations de maladie ou de handicap, les personnes âgées et les réfugiés sont eux aussi en situation de vulnérabilité.

Dans cette configuration, l'un des moyens de rendre la croissance plus favorable aux pauvres est de promouvoir des mécanismes de protection sociale efficaces pour ceux qui sont de plus en plus vulnérables.

Les réponses apportées :

Le système de protection sociale au Sénégal comprend :

- Un système de sécurité sociale fournissant des prestations aux employés du secteur privé et aux fonctionnaires du secteur public
- Une protection sociale pour ceux qui sont en dehors du système formel, sous forme de mutuelles de santé, d'épargne ou de crédit
- Des programmes d'assistance sociale pour les populations les plus démunies

Conscients de la nécessité d'améliorer les réponses apportées, les décideurs politiques se sont clairement engagés à réduire les vulnérabilités et à atténuer les risques encourus par certains groupes de population, cela par le déploiement d'une politique de protection sociale. Cette dernière a pour objectif d'étendre les mécanismes de protection sociale existants, afin que les groupes vulnérables bénéficient de la création de richesses, qu'ils soient protégés contre les risques et qu'ils aient un meilleur accès aux services sociaux.

L'engagement de l'Etat et les partenariats

Les engagements des décideurs politiques ont été matérialisés par l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Protection Sociale 2005-2015 (SNPS). En lien avec le DSRP (document de stratégie de réduction de la pauvreté) la Cellule de coordination du DSRP, soutenue par la Banque Mondiale participe à renforcer une bonne connaissance des facteurs de vulnérabilité

La SNPS a pour objectifs spécifiques :

- Accroître l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale liée à la santé, en particulier les mutuelles.
- Garantir aux populations vulnérables l'accès aux services de bases
- Améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions pour la protection des populations vulnérables
- Mettre en place des systèmes de protection contre les risques agricoles
- Garantir les revenus des personnes vulnérables afin de leur permettre l'accès à des systèmes formels de protection sociale
- Renforcer les mécanismes d'allocation directe de ressources aux populations vulnérables
- Améliorer la capacité, en particulier pour les groupes vulnérables, de résister aux chocs et aux risques.

Dans un deuxième temps dans un processus consultatif comprenant l'UNICEF, la Banque Mondiale, la Banque africaine de développement et différents Ministères, la Stratégie Nationale de Protection Sociale a été incluse dans l'axe 3 du DSRP-II, portant sur la Protection sociale.

La protection Sociale devient alors un domaine prioritaire pour le Gouvernement, des financements seront alloués dans le cadre du budget du Cadre de dépenses à Moyen terme.

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP) contribue à renforcer la vision de l'Etat en matière de Protection Sociale. Le DSRPII (Document de stratégie de réduction de la pauvreté 2) est fondé sur 4 axes fondamentaux :

- Création de richesses pour aller vers une croissance favorable aux personnes en situation de pauvreté
- Accélération de l'accès aux services sociaux de base
- Protection sociale et gestion des risques
- Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif.

Dans tous les cas l'accent est mis sur les besoins des groupes pauvres et vulnérables, parmi lesquels bien sur, on compte les enfants.

C'est dans ce contexte et avec la volonté de faire avancer cette question que les Ministères de l'économie et des finances et celui de la famille, de la solidarité nationale, de l'entrepreneuriat féminin et de la micro finance, en partenariat avec l'UNICEF ont organisé un atelier sur la « protection sociale »

- *Lieu : hôtel les Almadies DAKAR*
- *Dates : 25 et 26 novembre 2008*
- *Agenda (cf en PJ)*
- *Personnes présentes (cf. listes des participants)*

II. LES OBJECTIFS DE L 'ATELIER

Les objectifs de l'atelier sont les suivants :

a) Permettre, grâce aux différents exposés et aux échanges, une meilleure compréhension de la Protection Sociale.

b) Valider le rapport de Paola Peresniето et de Abdou Salam Fall « *Protection sociale des enfants en Afrique de l'Ouest et du centre, Etude de cas du Sénégal.* » à partir des aspects suivants :

- La marge de manœuvre budgétaire
- Les allocations en espèces ou cash transfert
- Les liens entre protection des enfants et protection sociale
- Le rôle et la place de l'UNICEF dans les stratégies à mettre en œuvre.

c) Proposer des recommandations sur des actions prioritaires à moyen terme notamment au niveau de la Stratégie Nationale et à court terme sur les cash transfert par exemple.

III) LES RESULTATS OBTENUS

- *En référence au premier objectif*: les participants ont été nombreux, environ 80 personnes durant toute la durée du séminaire. Cette forte participation montre l'intérêt porté à cette question.

Monsieur le Ministre de l'économie et des finances était présent ainsi que d'autres représentants de son Ministère. Le Ministère de la Famille était aussi très largement représenté ainsi que d'autres institutions d'Etat et des différentes Collectivités Territoriales.

Les organisations des Nations Unies étaient aussi représentées ainsi que les ONG nationales et internationales.

Les discours d'ouverture de Monsieur le Ministre des finances et de l'économie ainsi que des personnes politiques présentes, confirment l'engagement de l'Etat dans sa volonté de définir clairement les orientations d'une politique de Protection Sociale et de trouver les solutions pour se doter de moyens pour sa mise en œuvre.

La présentation des différents exposés a permis de clarifier certains points et d'enrichir la connaissance mutuelle sur la Protection Sociale et sur le processus retenu dans le cadre de la SNPS. Ces points principaux sont présentés dans la première partie du rapport.

Si la protection sociale couvre l'ensemble de la population et tous les publics vulnérables de l'enfant à la personne âgée, la « porte d'entrée » privilégiée, notamment par l'UNICEF, du fait de sa mission, est l'enfant ou l'unité famille.

- *En référence au deuxième objectif :*

Le document a été validé par l'ensemble des participants, des amendements, ont été apportés dans les différents groupes, ils ont été intégrés par les auteurs dans le rapport.

- *En référence au troisième objectif*

Quatre thématiques:

A) LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGETAIRE chapitre 6 du rapport « Protection sociale des enfants en Afrique de l'Ouest et du centre, Etude de cas du Sénégal »

A.1) LA SITUATION AU SENEGAL

La marge de manœuvre pour un Etat est la latitude qui lui permet de fournir des ressources pour un objet particulier, sans mettre en péril la viabilité de sa situation financière et/ou sa stabilité) : Le rapport nous montre que :

La croissance économique au Sénégal a été d'environ 5% ces dernières années, en 2006 la croissance a chuté pour revenir en 2008 à des perspectives de 5,5% à 6% (FMI 2008)

La dette intérieure publique du Sénégal est faible, le risque global de surendettement est peu probable.

La dette extérieure est en réduction et selon de récentes évaluations (IDA et FMI 2008) le poids de la dette extérieure est soumis à un faible risque de surendettement.

Dans ce contexte et compte tenu des choix politiques évoqués plus haut, il apparaît qu'une marge de manœuvre budgétaire mise à disposition de la Protection Sociale, soit possible au Sénégal, **des études complémentaires sont à faire afin de mesurer l'espace budgétaire réellement disponible.**

Le Sénégal a deux opportunités :

- Le pays consacre déjà un montant significatif aux dépenses sociales, **il a donc un savoir faire et un certain recul**
- Des bénéfices pourraient être obtenus par une **meilleure gouvernance et l'amélioration des dispositifs permettant une potentialisation de l'efficacité des dépenses publiques.**

S'il existe six mécanismes principaux de création de marge de manœuvre budgétaire, trois semblent pertinents dans le contexte du Sénégal, il s'agit de :

- **L'accroissement des recettes** qui se fait généralement à travers deux mécanismes : la croissance de l'activité économique (croissance du PIB réel) et l'augmentation des recettes fiscales. Comme nous le montre le rapport (p57) le Sénégal est en capacité d'accroître ses recettes par l'attraction qu'il représente pour de nouveaux investisseurs tant dans le secteur productif que dans le tertiaire. Toutefois il existe peu de marge de manœuvre pour des recettes fiscales complémentaires. C'est pourquoi la création de richesses étant très dépendante du taux de croissance ce sont les choix stratégiques de politiques publiques en matière de Protection Sociale qui détermineront l'impact de l'accroissement des recettes sur la Protection.
- **La réaffectation des dépenses** : il semble que ce soit le moyen le plus approprié pour générer une marge de manœuvre budgétaire pour le Sénégal : en réaffectant des dépenses des secteurs de faible priorité vers des secteurs de haute priorité et en améliorant l'efficacité des dépenses (des services sociaux par exemple) afin de dégager des ressources vers la Protection Sociale.
- **L'accroissement de l'aide extérieure sous forme de dons et de prêts.** Si ce soutien extérieur peut aider à booster des programmes, il pose toujours la question de la durabilité. Toutefois cette aide peut contribuer de manière significative à financer des coûts initiaux dans les phases de démarrage des programmes de Protection Sociale.

A.2) QUELQUES QUESTIONS POSEES ET QUELQUES SUGGESTIONS

Les questions et suggestions ont été proposées par les membres de l'atelier

1. Comment dans le contexte sénégalais créer cette marge de manœuvre ?

- Il est important de situer le système « protection sociale » dans un ensemble de « politiques publiques »
- Penser au package politique et à la faisabilité politique
- L'impôt est fort. Est-il possible de générer encore de nouvelles taxes ?

2. Comment générer l'espace fiscal par réallocation ?

Quelques remarques :

La subvention (cf. p58 du rapport 3^{ème} paragraphe) a un **coût politique**

Les subventions peuvent être envisageables sur le court terme.

La subvention a ses limites. On voit apparaître des effets pervers : par exemple génère une hausse des prix d'où la **nécessité de prendre en compte les effets pervers**

3. Comment générer plus de recette fiscale ?

Besoin de combiner les mécanismes

- Le secteur privé a un rôle essentiel à jouer, il doit être sollicité davantage
- Nécessité d'améliorer le processus de recouvrement des taxes dans les collectivités locales.
- La Protection sociale concerne différents secteurs et doit impliquer tous ces secteurs

4. Comment faire en sorte que cette marge de manœuvre soit pérenne ?

- Facteur de pérennité : ne pas oublier les classes moyennes pour acceptation politique. Faire attention à l'effet de seuil
- Aspect institutionnel : penser à une agence indépendante pour délivrer le cash transfert.

5. Quels facteurs sont nécessaires pour déterminer la faisabilité de cette marge de manœuvre ?

- La dotation budgétaire dépend de l'importance accordée à la protection sociale.
- La faisabilité est liée à l'objectif/ répondre aux besoins. Il faut que les groupes y voient un intérêt. On entend trop souvent « Investir dans la protection sociale, ça ne rapporte rien » : **Besoin d'un plaidoyer**
- Nécessité de bonne gouvernance, transparence, et traçabilité.
- Améliorer le processus de recouvrement des taxes dans sa faisabilité et la durabilité
- Systématisation du suivi/évaluation.
- Respect des engagements de l'Etat est nécessaire.

A.3) LES RECOMMANDATIONS GENERALES :

- **Mesurer clairement la faisabilité politique**
- **Nécessité de définir des priorités et de préciser les objectifs** : lutter contre la pauvreté, c'est s'intéresser et s'attaquer à ce qui favorise les vulnérabilités et les pauvretés.
- **Nécessité de connaître le poids des interventions** des mises en œuvre et qui va le supporter. Un programme non ciblé a plus de chances d'être accepté.
- **Ne pas simplement regarder les dépenses de l'Etat** : ne pas négliger le rôle du contributif via la caisse de SS (prestations familiales)
- **Prendre des mesures pour assurer la viabilité des décisions**
- **Aide extérieure** : besoin d'une aide prévisible, facilitateur de trésorerie.
- **Nécessité de budgétiser** : ex du Sésame, non budgétisé dans le BCI
- **Chercher la complémentarité entre les mécanismes**
- Nécessité de **coordonner avec les autres systèmes** mais la subvention ne peut aller qu'au paiement de la prime
- Nécessité de **rendre compte**.

CONCLUSION

Les travaux de l'atelier portant sur ce séminaire permettent de valider le fait qu'une marge de manœuvre budgétaire est possible au Sénégal en améliorant l'efficacité et l'efficacité des dépenses publiques, en créant un environnement favorable pour mobiliser plus de revenus pour la Protection Sociale. Le MEF, le MFSNEFMF, le FMI, la Banque Mondiale, l'UNICEF estiment que des réaffectations sont possibles et permettraient ainsi la mise en œuvre d'un programme d'allocations en espèces ou cash transfert.

Les approches proposées dans le rapport et rappelées ci dessus sont retenues, des études complémentaires pour vérifier la pertinence des choix sont nécessaires.

B) LES ALLOCATIONS en ESPECES OU CASH TRANSFERT: Chapitre 7 du rapport « *Protection sociale des enfants en Afrique de l'Ouest et du centre, Etude de cas du Sénégal* »

Le choix de mettre en œuvre des programmes de versement d'allocations en espèces visant la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité est retenu dans de nombreux pays émergents.

Dans ces pays, le choix des enfants comme cible privilégiée de ces programmes semble la priorité, toutefois des études (Abdou Salam Fall) montrent que les programmes les plus efficaces sont ceux qui choisissent les femmes comme cibles.

De nombreuses recherches montrent par ailleurs que les allocations en espèces fournies aux familles sont la plupart du temps utilisées pour les dépenses alimentaires, l'achat des vêtements et de semences. Elles permettent par ailleurs de couvrir les coûts inhérents à l'éducation et à la santé.

B.1) LA SITUATION AU SENEGAL

Au Sénégal la SNPS et le DSRPII prévoient des dispositions pour la mise en place de mécanismes d'allocations :

- En renforçant les mécanismes d'allocations directes de ressources aux populations vulnérables
- En renforçant l'accès des groupes vulnérables aux biens et services et à la jouissance de leurs droits.

Les prévisions stipulent que « 500000 familles, chaque année, vivant en situation de pauvreté extrême auront reçu une allocation de ressources leur permettant de gagner un accès durable aux services sociaux de base » cf. DSRPII

Les débats et discussions de ces dernières années montrent que l'allocation en espèces est de plus en plus considérée au Sénégal comme un moyen approprié pour mobiliser et atténuer la vulnérabilité des plus pauvres et des plus exclus.

B.2) QUELQUES QUESTIONS POSEES ET SUGGESTIONS

Comment cibler ? : « Le ciblage constitue une solution au problème, qui est de faire en sorte que les ménages pauvres soient ceux qui bénéficient des programmes de protection sociale », il est le principal défi des programmes de versement d'allocations en espèces

Quelles méthodes de ciblage

- La méthode de ciblage catégoriel pourrait être retenue, mais les catégories ciblées seront fonction des objectifs du programme et des ressources disponibles
- Quel que soit le système mis en place dans le cadre d'un Programme de cash transfert, il devra tenir compte des autres systèmes en place dans une logique de complémentarité

Quelles approches ?

Pour le Sénégal, l'option est de retenir 2 méthodes :

- Programme Universel de Prestations pour les Enfants
- Programme Sélectif de Prestations pour les Enfants, programme utilisant des tests par approximation des revenus

Qui va piloter/leader le Programme ?

Il existe deux niveaux : un niveau stratégique et un niveau opérationnel

- Niveau stratégique : maintenir le niveau de pilotage stratégique du DSRP en le renforçant
- Niveau opérationnel : rechercher les solutions les plus efficaces, y compris en faisant appel au secteur privé et aux OSC

Quelle sera la taille de la population bénéficiaire ?

- Dans un souci d'équité, le programme doit, à terme, avoir une couverture nationale
- Le montant des transferts doit permettre une plus-value pour les familles et être faisable quand on le porte à l'échelle nationale

Quel modèle de mise en œuvre retenir ?

- Préférence pour un modèle conditionnel
- Développer et promouvoir les comportements positifs en faveur des enfants
- Mettre en place des projets d'accompagnement et de suivi des versements de prestations
- Veiller à la disponibilité des services

CONCLUSION

La nécessité de mettre en œuvre un système de cash transfert est validé par les travaux du séminaire.

Une étude complémentaire soutenue par l'UNICEF sera effectuée en Janvier 2009, elle permettra de faire des propositions concrètes sur les choix à faire concernant les allocations : allocations universelles, aux plus vulnérables, conditionnelles, inconditionnelles, etc.

Cette étude devra permettre de faire des choix stratégiques pertinents dans le contexte sénégalais.

Aujourd'hui il paraît très important que ce mécanisme de cash transfert puisse se mettre en place le plus rapidement possible.

Les conditions suivantes représentent le cadre nécessaire à la réussite de la mise en œuvre du système de versement de prestations en espèces:

- ✓ - Une disponibilité s'impose au niveau de la marge de manœuvre budgétaire,
- ✗ - S'assurer de l'équité de la démarche auprès des populations
- ✗ - Veiller à l'efficacité (indicateurs d'amélioration du bien être de la famille)

- Continuer à échanger sur les cibles prioritaires, l'unité famille étant l'unité retenue

C) LES LIENS ENTRE PROTECTION SOCIALE ET PROTECTION DES ENFANTS Chapitre 9 du rapport « *Protection sociale des enfants en Afrique de l'Ouest et du centre, Etude de cas du Sénégal* »

Comme le montre le rapport au chapitre 4 la situation des enfants, même si elle fait l'objet de beaucoup d'attention de la part de l'Etat et des organisations non gouvernementales, demeure préoccupante pour un grand nombre d'entre eux. Le nombre des enfants qui mendient dans la rue ne cesse de croître et nous savons que ce phénomène est le symptôme de plusieurs facteurs qui ne sont pas seulement liés à la pauvreté. Les phénomènes qui amènent les enfants à être en situation de vulnérabilité sont à comprendre dans leur globalité et leur interdépendance.

Le lien entre protection sociale et protection de l'enfant ne fait aucun doute. A chaque fois que la protection sociale est renforcée dans tous les groupes vulnérables, la protection de l'enfant l'est aussi.

La Stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal contient dans l'axe 3 portant sur la protection sociale, des dispositions spécifiques portant sur les enfants vulnérables comme étant une catégorie spécifique.

LA SITUATION AU SENEGAL

Il semble qu'il y ait de nombreuses opportunités au Sénégal pour renforcer les liens et les synergies entre la protection de l'enfance et la protection sociale : nous en retiendrons deux :

- Inclusion dans la stratégie de réduction de la pauvreté d'un axe « protection sociale » contenant des interventions spécifiques pour la protection des enfants en privilégiant une approche globale de la protection de l'enfant.
- Position privilégiée de la DPDE (Direction de la Protection des Droits de l'Enfant, attachée au MFSNEFMF). Département responsable de la coordination de la protection sociale, cette direction pourrait renforcer le dialogue et garantir les priorités.

QUELQUES PROPOSITIONS

Afin d'améliorer les liens entre la protection sociale et la protection de l'enfance les propositions suivantes ont été faites au cours de l'atelier. Ces recommandations montrent bien l'importance de prendre la protection de l'enfance de façon multidirectionnelle en tenant compte de tous les environnements de l'enfant et de sa possibilité (ainsi que celle de sa famille) à participer à la recherche de solutions:

1) RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

- Harmonisation du droit des enfants avec les instruments juridiques internationaux

- M-L-ko*
- Adoption d'une politique nationale de développement de l'enfant
 - Application effective des lois
 - Offre d'éducation pour la petite enfance pour la généralisation au plus grand nombre
 - Généralisation de l'enregistrement des enfants à la naissance

2) RENFORCEMENT DU CADRE ECONOMIQUE ET SOCIAL

- Cadre local
 - Participation des jeunes à l'élaboration du budget participatif (développement familial et social)
 - Allocations spécifiques des budgets locaux pour les enfants
 - Mettre en place des mesures de suivi des allocations budgétaires allouées à l'enfant
 - Prendre en compte les enfants les plus exclus dans les allocations budgétaires
 - Education aux droits humains comme un programme national
- Cadre national
 - Augmentation des allocations aux enfants dans les budgets nationaux
 - Favoriser la mise au point d'outils d'analyse de budget et de politique pro enfant
 - Encourager les initiatives favorisant l'accès au plus grand nombre d'enfant aux produits nutritionnels
 - Encourager les études et instruments de connaissance des mécanismes de transmission intergénérationnelle de la pauvreté
 - Promotion de la participation des familles dans la définition des programmes et des allocations
 - Favoriser l'extension en termes d'accessibilité et de disponibilité des services gratuits d'accouchement et de césarienne dans toutes les régions
 - Favoriser des mesures incitatives pour amener les femmes à faire leurs consultations pré natales et post natales
 - Extension de la gratuité des soins aux enfants de 0 à 5 ans dont les parents n'ont pas de couverture médicale
 - Accroître la couverture de protection sociale des enfants à travers tous les mécanismes publics et privés
 - Renforcement du dispositif institutionnel de l'éducation sur l'éducation spécialisée et la réadaptation des enfants handicapés
 - Renforcer le système alternatif de formation professionnelle des enfants en situation de vulnérabilité
 - Programme d'insertion et de réinsertion des enfants en situation difficile

3) AMELIORATION DE LA COORDINATION ET HARMONISATION DES ACTEURS

- Mise en place d'un secrétariat permanent de la protection sociale pour le suivi de l'axe trois du DRSP
- Renforcer et communiquer pour la Cape
- Création d'un cadre de concertation

- Tenu d'un conseil présidentiel pour la protection sociale

4) FORMATION DES ACTEURS

- Renforcer la formation initiale sur la protection des enfants dans tout le système éducatif
- Centre de recherche sur la protection de l'enfant
- Programme de sensibilisation sur les droits de l'enfant à l'endroit des communautés
- Révision des curricula de formation pour développer l'introduction des modules sur les droits humains
- Établissement de protocole

CONCLUSION

Le cadre d'analyse de la « Protection sociale » présenté dans le rapport est validé, il confirme l'importance du rôle de la Protection sociale dans la protection des enfants.

Toutefois, comme le montrent les recommandations ci dessus une véritable stratégie de coordination des différentes institutions concernées est indispensable pour entrer dans une dynamique de changement efficace.

L'application des textes de loi s'impose ainsi qu'un changement des mentalités et des comportements auprès des enfants.

Et enfin les auteurs du rapport nous invitent à une approche qui ne cherche pas à lutter seulement **contre des effets** (de la pauvreté, de la maladie, du chômage, de la rupture des liens etc..) mais beaucoup plus à **agir en amont sur les causes des vulnérabilités**, ce qui devrait amener davantage de **prévention** et des **effets durables**.

Il est important d'ajouter qu'en complément des structures d'Etat les Organisations Internationales telles que l'UNICEF, l'OIT, mais aussi Save the Children, Plan International ont développé des programmes de protection de l'enfance et renforcé les partenariats avec les structures de l'état.

Dans ce processus de Protection Sociale, l'UNICEF garde et développe une position privilégiée et déterminante.

D) LE RÔLE ET LA PLACE DE L'UNICEF Chapitre 9 du rapport : « **Protection sociale des enfants en Afrique de l'Ouest et du centre, Etude de cas du Sénégal** »

L'UNICEF s'est engagée dans le processus de mise en place d'une politique de Protection Sociale.

Plus spécifiquement, l'UNICEF Sénégal a ouvert plusieurs axes de travail avec le gouvernement du Sénégal dont :

- Une étude sur la pauvreté de l'enfant
- Une étude sur la protection sociale des enfants
- Une étude de faisabilité des cash transferts au Sénégal,
- Et une étude sur l'impact de la migration des adultes sur les enfants restés au Sénégal.

Les résultats de ces études et évaluations, qui doivent aider au développement d'un système de protection sociale multidimensionnel ciblant les enfants, sont pour la plupart prêts à être partagés avec les différents acteurs institutionnels intervenant dans le domaine de l'enfance au Sénégal.

A ce jour l'UNICEF s'engage résolument dans la mise en œuvre rapide des cash transfert en :

- **Donnant les moyens d'une réflexion pour affiner les scénarii** sur les allocations en espèces et trouver des alternatives nouvelles notamment autour de l'âge des enfants (0-4 ans)
- Permettant la **finalisation et la validation de l'Etude de faisabilité (janvier 2009)** sur les prestations en espèces : organisation d'ateliers avec remise d'un rapport final proposant **un plan de mise en œuvre opérationnel** : planification, ressources nécessaires, scénario retenu.
- Mettant en œuvre un **programme de formations francophones** dans un partenariat UNICEF, EPRI et quelques agences de développement sur les cash transfert.
- Développant **un projet pilote** défini afin de mesurer les impacts et apporter les aménagements nécessaires.
- Participant au développement de « Projets Bancehle » à partir du DSRP2
- Monter et mettre en œuvre une large sensibilisation « tout public »

D.1) RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ont été définies lors de l'atelier, elles proposent quelques pistes de travail destinées à l'UNICEF :

- Nécessité de réactualiser les données que l'on détient sur la Protection sociale. L'Unicef pourrait aider davantage le Sénégal et ses agences spécialisées à mettre en place des indicateurs fiables et pertinents sur la Protection Sociale.
- L'Unicef pourrait permettre la mise en place d'un cadre de concertation et de réflexion sur la Protection sociale, cadre qui regrouperait les ONG, la société civile (au sens large et ouvert) et dans certains cas les organes de l'Etat, afin de fournir aux participants les capacités d'acquérir et de maîtriser les outils et concepts de la Protection Sociale, dans la perspective notamment de mieux les diffuser et vulgariser auprès des communautés.

INDICATEURS

- L'Unicef pourrait également aider à continuer et à approfondir l'investigation dans le domaine de la Protection Sociale pour évaluer les mécanismes qui fonctionnent ou non, afin d'en tirer les leçons.
- L'Unicef pourrait s'impliquer comme initiateur/catalyseur d'un projet pilote de cash transfer pour réduire la vulnérabilité des enfants pauvres.
- L'Unicef pourrait produire des évidences sur les changements rapides de comportement dans le cas où ils auraient un impact sur l'enfance. Cela permettrait de construire une grille de lecture claire de la société, en améliorant notamment les questions de ciblage, par exemple pour identifier précisément qui sont les détenteurs de soins des enfants...

CONCLUSION GENERALE

Les objectifs de cet atelier ont été atteints, il a donné lieu à des échanges, des questionnements et des propositions. Les travaux en sous-groupes ont permis une meilleure appropriation du processus de Protection Sociale et des liens nécessaires avec la protection de l'enfance.

Le rapport « Protection sociale des enfants en Afrique de l'Ouest et du centre, Etude de cas du Sénégal » a été validé et les Ministères représentés ainsi que les différents partenaires ont renouvelé leur engagement dans la lutte contre la pauvreté et la protection sociale.

Les participants repartent avec le sentiment d'un « chantier » en cours avec des priorités à mettre en œuvre.

Des suites devront être données rapidement pour permettre de garder la dynamique qui est apparue clairement durant le séminaire. Elles concernent :

- l'exploration des scénarii pour les prestations en espèces et la mise en œuvre d'un projet pilote.
- L'exploration des modalités pour dégager une marge budgétaire et la rendre pérenne afin que la protection sociale puisse s'inscrire dans la durée.
- L'harmonisation des structures et des décisions politiques en renforçant les institutions de réflexion et de coordination existantes et en définissant clairement leurs compétences et leurs rôles.
- Le renforcement des cadres d'intervention auprès des enfants et le développement d'approches pertinentes afin de changer les comportements auprès des enfants.

Nous ne pourrions pas clore ce rapport sans redire que le développement de la Protection Sociale au Sénégal répond à un certain nombre de principes que nous retrouvons dans toutes démarches de politiques sociales:

- Les questions et les réponses à une situation donnée doivent toujours être contextualisées. Les réponses ne peuvent se trouver que dans le contexte, c'est-à-dire en tenant compte de l'histoire, de la culture, des savoirs faire et des valeurs d'un pays. Les réponses « importées » ne prennent sens et ne peuvent être durables que si elles sont coproduites et se co construisent avec celles qui sont apportées par le contexte.
- Le cadre d'intervention qu'il soit institutionnel ou opérationnel est tout aussi important que les actions menées, d'où la nécessité d'une politique sociale faisable et claire, un « *recentrage autour des politiques publiques co produites, le DSRP n'est pas encore au cœur de l'Etat* »¹ des orientations clairement définies et des moyens de leur mise en œuvre efficaces.
- La qualité des interactions entre les structures étatiques ou administratives, les institutions et les acteurs, est aussi importante que les mesures prises et la qualité des acteurs eux mêmes d'où l'importance de développer les organes de coordination et d'harmonisation et de veiller au suivi.
- Toute personne, tout groupe, toute communauté, même très vulnérable portent en eux des capacités et des ressources pour accompagner les changements. S'appuyer sur ses capacités et les développer, donner la possibilité aux personnes de participer à la recherche de solutions permet d'entrer dans un processus de changements durables.

¹ D'après Abdou Salam FALL dans son rapport : "Les VULNERABILITES AU SENEGAL, Une société en mouvement, des inégalités persistantes, Une demande de coproduction de politiques"